

CAHIER DES CHARGES ET D'ORGANISATION DE LA COUPE DE LA LIGUE FUTSAL ET DES CHALLENGES JEUNES/FEMININS



OBLIGATION DU CLUB ORGANISATEUR :

- Durant la Saison :

Participation aux assemblées de la Ligue des Hauts de France et aux réunions de rentrée et de clôture des clubs futsal.

Participation aux réunions de formation et d'information.

Comportement du club ayant l'esprit sportif conforme en matière de discipline et de l'éthique.

- Equipement de la salle :

*La salle devra être classée par la commission **CRTIS** en catégorie **FUTSAL 3 à MINIMA** Enceinte sportive clôturée avec une seule entrée pour les spectateurs.*

Deux terrains à disposition.

Disposer d'un accès aux installation direct et protégé pour secours et ou force de police.

Parkings officiels à l'intérieur du complexe ou gardé si à l'extérieur.

Disposer de 4 à 6 vestiaires pour équipes Seniors, Jeunes et Féminines avec douches.

Disposer d'un local fermant à clef pour les délégués et officiels Ligue ou District.

Disposer d'un vestiaire pour arbitres.

Disposer d'une infirmerie.

- Documents du Club à fournir quinze jours avant la Finale :

Une copie de l'accord de la municipalité pour l'utilisation du complexe.

Une copie de l'AOP avis d'ouverture au public indiquant le nombre de spectateurs admis dans l'enceinte.

- Prévenir les services de sécurité :

Une copie du courrier avisant les services de police.

Une copie du courrier avisant les services de secours de cette manifestation pour intervention rapide si besoin.

- Jour de la Finale :

Rappel le jour des finales le club organisateur est sous l'autorité des représentants de la ligue des hauts de France.

Disposer d'une trousse à pharmacie équipée sur le bord du terrain.

Disposer d'une sonorisation.

Prévoir table à proximité terrain pour remise des coupes.

Mise à disposition de personnel effectuant les entrées, celles-ci s'arrêteront à 10 mn de la fin de la rencontre.

Prévoir personnel pour assurer la sécurité et la protection des équipes, arbitres et officiels.

Accueil et orientation des équipes et arbitres.

Mise à disposition d'un responsable vestiaires.

Mise à disposition d'un délégué de terrain pour la rencontre.

Fournir les feuilles de match et annexes nécessaire au déroulement de la journée.

Fournir liste des personnes identifiées du club ayant une mission à accomplir dans le cadre de la finale (72 heures avant le jour de celle-ci), ces personnes devront être identifiables par badge ou autre moyen.

Réserver des espaces publicitaires pour les sponsors de la LFHF.

AVANTAGES DU CLUB ORGANISATEUR (sous sa responsabilité pleine et entière)

Organisation du déroulement de la manifestation hormis l'aspect sportif et déroulement des rencontres.

Part de la recette au titre club organisateur 100% recette net.

Ouverture de buvettes dans les dispositions réglementaires et légales.

Ouverture de stands et vente d'objets en non-concurrence avec les sponsors de la LFHF.

Organisation de tombolas à la charge exclusive du club.

Frais d'arbitrage et délégués pris en charge par la LFHF.

OBLIGATION DES FINALISTES

Obligation d'arrivée au stade une heure quinze avant le coup d'envoi.

De récupérer à l'entrée du stade auprès du responsable District les accréditations permettant l'entrée des douze joueurs et trois dirigeants inscrits sur feuille de match.

Respect des règlements généraux de la LFHF.

Présenter un ballon neuf réglementaire et avoir ces propres ballons d'échauffement.

Obligation de porter les équipements offerts par la Ligue.

Responsable de la tenue des joueurs et de leurs supporters à l'intérieur comme à l'extérieur du complexe.

Obligation aux équipes finalistes de participer à la remise des coupes s'effectuant sur le terrain dès la fin de la rencontre.

AVANTAGES DES CLUBS FINALISTES

Reçoit un jeu de maillot offert par la LFHF

50 invitations par club.

Coupe de la Ligue.

OBLIGATIONS DE LA LFHF

Visite des installations un mois avant la date des finales.

Communication de presse.

Désigner un responsable site.

Désignation des arbitres et délégués.

Fourniture de la billetterie.

Organisation des contrôles d'entrées.

Confection des feuilles de match.

Fourniture des coupes.

Organisation des remises de coupes.

Prises des décisions d'urgence.

Etablissement de la feuille de recette.

Indemnisation des arbitres et délégués.

COMMISSION FUTSAL

Président de commission: Farid IRBAH •

Mobile 06 22 51 00 76 •

Courriel : footdiversifie@escout.fff.fr•